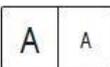


Noisy : pourra-t-on sauver l'immeuble de l'école Lumière ?

🏠 > Île-de-France & Oise > Seine-Saint-Denis > Noisy-le-Grand | Sébastien Thomas | 13 novembre 2016, 17h48 | MAJ : 13 novembre 2016, 18h50 | [f](#) [t](#) [m](#) 1



Noisy-le-Grand, le 4 novembre. L'ex-école Louis-Lumière fait l'objet d'un appel à projets afin de valoriser cet immense immeuble. LP/S.T.



A l'instar des espaces d'Abbraxas, le site monumental construit par Ricardo Bofill, Noisy-le-Grand a, sur son territoire, une autre construction tout aussi étonnante : l'édifice abritant l'ancienne école de cinéma Louis-Lumière, qui a déménagé à la cité du cinéma à Saint-Denis. Le site, lui, est abandonné depuis 4 ans. Il fait aujourd'hui l'objet d'un appel à projet lancé par la Métropole du Grand Paris, soutenu par la ville.

Attachée au patrimoine de la ville, la maire LR Brigitte Marsigny souhaiterait conserver l'immeuble comme elle a, en début de mandat, défendu le Palacio d'Abbraxas, un temps promis à la démolition par l'ancienne municipalité. Il y a quelques jours était donc organisée une visite sur place avec les différents promoteurs candidats.



LP/S.T.

« Ce bâtiment fait partie du patrimoine de la ville. Je ne vous cache pas que s'il pouvait être conservé, j'en serais ravie. D'autant qu'il n'a même pas trente ans. » Le message de Brigitte Marsigny à l'adresse des promoteurs a le mérite d'être clair alors que les différents cabinets d'étude s'apprêtent à plancher sur le projet. Problème : une étude réalisée en 2012 évoquait une dépense de 3,5M€, rien que pour sécuriser le bâtiment. Car ce dernier n'a pas bien vieilli. Entre le tassement de la structure, des infiltrations d'eau et diverses dilatations, et surtout, son abandon total depuis quatre ans, la remise en état risque d'être compliquée.

Au total le bâtiment propose une surface de 5 400 m². Le site est particulièrement bien situé puisqu'il se trouve à dix minutes du RER A, à proximité de la cité Descartes. Demain, il sera au cœur des hubs du Grand Paris avec 2 lignes du Grand Paris express et le prolongement de la ligne 11. Concernant le projet en lui-même, il s'agit de construire 400 logements dont 70 % en accession à la propriété et 30 % en social. Parmi les idées structurantes, les promoteurs doivent mettre en valeur la qualité paysagère du site ou proposer des immeubles à faible hauteur pour assurer la transition avec le quartier pavillonnaire avoisinant. Les logements devront aussi accueillir le public qui habite à Noisy-Résidence, une résidence hôtelière transformée en centre d'hébergement d'urgence. Enfin, sur la parcelle est également prévue la construction d'une école primaire de 19 classes.

Le 13 janvier, les candidats vont remettre leurs esquisses et un premier vote du jury n'en conservera que trois. Le trio rendra ses projets en juillet et le vainqueur sera désigné en septembre 2017.

leparisien.fr